

**Mandat Groupe de Travail sur la question des droits de l'homme et des entreprises transnationales
et autres entreprises**

29 mai 2019

Appel à contributions
**La cohérence des politiques dans l'action gouvernementale afin de protéger contre
les violations des droits humains liées aux entreprises**

Le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme a le plaisir de vous informer qu'il entreprend un processus consultatif avec toutes les parties prenantes concernées afin d'étayer son rapport de 2019 à l'Assemblée générale sur « la cohérence des politiques dans l'action gouvernementale afin de protéger contre les violations des droits humains liées aux entreprises. ».

Vous êtes priés d'envoyer votre réponse (3000 mots maximum) à cette adresse électronique : wg-business@ohchr.org **avant le 17 juin 2019**. Veuillez indiquer dans la ligne d'objet « Contributions au UNWG GA74 ».

Sauf indication contraire, les réponses seront publiées sur le site internet du Groupe de travail dans la langue dans laquelle elles ont été reçues.

Contexte

Assurer la cohérence des politiques dans l'action gouvernementale est essentielle à la mise en œuvre effective des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les Principes directeurs) et à aider les entreprises à s'acquitter de leur responsabilité de respecter les droits de l'homme.

Toutefois, le manque de cohérence des politiques dans la pratique des gouvernements reste généralisé dans toutes les régions et souvent les ministères et les organismes d'État qui influent sur le comportement des entreprises ne sont pas suffisamment informés ou équipés pour agir en conformité avec les obligations internationales des États en matière des droits de l'homme. Ceci peut entraîner un manque d'action de la part du gouvernement, y compris dans son rôle d'acteur économique, pour prévenir ou protéger contre les violations des droits de l'homme dans le cadre des activités commerciales.

L'expérience acquise à ce jour laisse à penser que des tensions peuvent exister entre différents ministères ou départements ayant des mandats et des programmes contradictoires. Cela se manifeste souvent par un manque de « cohérence de politique horizontale », où les ministères et agences tant au niveau national qu'au niveau sous-national, qui influent sur le comportement des entreprises - y compris ceux chargés du droit des sociétés et de la réglementation boursière, de l'investissement, du crédit et de

A toutes les parties prenantes

l'assurance à l'exportation, du commerce et du travail, ainsi que ceux responsables de la gestion des ressources naturelles et des terres - ne sont pas suffisamment informés ou équipés pour agir conformément aux obligations internationales des États en matière des droits de l'homme.

L'identification de moyens pratiques de coordination et de renforcement de la cohérence au niveau des États peut contribuer à relever ces défis. Le Groupe de travail a déjà souligné que les plans d'action nationaux (PAN) constituent un instrument utile pour renforcer l'action pour la protection contre les violations des droits de l'homme commises par les entreprises. Un nombre croissant d'États ont adopté ou lancé des processus pour élaborer ces PAN et d'autres cadres politiques pertinents.

Afin d'aider davantage les États à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme, le rapport du Groupe de travail à l'Assemblée générale en 2019 examinera quels enseignements peuvent être tirés des efforts qui sont faits pour **renforcer la cohérence des politiques dans le contexte de la mise en œuvre des PAN et d'autres cadres politiques, tels que des chapitres consacrés aux entreprises et les droits de l'homme dans les plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme.**

Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, le Groupe de travail invite les acteurs de la société civile, les syndicats, les universités, les institutions nationales des droits de l'homme, les entreprises, les associations professionnelles et toutes les parties prenantes, à apporter leur contribution aux questions énumérées ci-dessous.

Questions

1. Quels sont les principaux défis à relever pour assurer la cohérence des politiques au niveau national dans la mise en œuvre des Principes directeurs? Quel impact ces défis ont-ils eu sur votre travail dans le domaine de la promotion du respect des droits de l'homme par les entreprises ?
2. Y a-t-il un effort déployé par le gouvernement pour améliorer la cohérence des politiques dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme? Dans l'affirmative, quelle est la nature du processus? Votre organisation a-t-elle été impliquée dans le contexte d'organes consultatifs multipartites chargés d'élaborer et/ou de mettre en œuvre des plans d'action nationaux ou d'autres cadres stratégiques? Quels ont été les défis et les opportunités rencontrés ?
3. L'amélioration de la cohérence des politiques dans les domaines des entreprises et des droits de l'homme, notamment par l'élaboration de plans d'action nationaux ou d'autres cadres politiques, a-t-elle eu une incidence sur la situation des droits de l'homme et, si oui, de quelle manière ? Veuillez donner des exemples.
4. Quels sont les principaux défis à relever dans la mise en œuvre des Principes directeurs aux niveaux sous-nationaux, par exemple dans les États fédéraux ?
5. Existent-ils des mesures pour encourager la cohérence des politiques en matière de promotion d'une conduite responsable des entreprises dans le cadre des efforts visant à engager le secteur privé à contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable?

6. Pouvez-vous donner des exemples de leçons tirées de la cohérence des politiques dans la mise en œuvre d'autres domaines de la politique sociale ou environnementale qui pourraient être utiles dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme?
7. Veuillez fournir toute autre information pertinente relative à la cohérence des politiques de protection contre les violations des droits de l'homme commises par des entreprises dont le Groupe de travail devrait tenir compte dans l'élaboration de son rapport à l'Assemblée générale.
